

**COVID-19**

## **AVIS AUX PARENTS**

### Plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants (PDF, 316 Ko) - **Version du 6 décembre 2021.**

Chers parents

Nous nous référons au plan cantonal pour l'accueil de jour des enfants, version du 6 décembre 2021 et vous informons que nous ne pourrons plus accepter les enfants présentant l'un des symptômes suivants :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux  
(Surtout sèche), insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine)
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Les symptômes suivants peuvent aussi apparaître :
  - Maux de tête
  - Faiblesse générale, sensation de malaise
  - Douleurs musculaires
  - **Rhume**
  - Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre)
  - Éruptions cutanées

Sur ordre du médecin cantonal, le retour de l'enfant se fera sur avis médical.

**Chaque parent aura l'obligation de signer une attestation sur l'honneur certifiant avoir contacté le pédiatre de l'enfant autorisant son retour en collectivité. L'attestation vous sera fournie par les éducatrices au retour de l'enfant.**

Si les symptômes persistent nous serons dans l'obligation d'exiger **un certificat médical du médecin.**

Nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions et comptons sur votre précieuse collaboration.

Fait à Lucens / Moudon le 07.12.2021

Madame Nicod  
Directrice